

PARCOURS 3

## Bâtir et déployer son plan d'actions et évaluer ses effets au sein de sa structure

### Objectifs pédagogiques

- Identifier les impacts de la réglementation VHSS sur sa structure et ses obligations en fonction de son rôle dans l'organisation (droits et devoirs) ;
- Identifier les rôles et le champ de responsabilités des différents acteurs dans son organisation : encadrement de proximité, collaborateurs, référents... ;
- Définir des pistes d'action concrètes pour lutter contre ces comportements dans la diversité des situations de VHSS identifiées (ex. désigner un référent, formation de formateur, action de sensibilisation, plan de communication...)
- Déterminer et mettre en oeuvre un dispositif de suivi et d'évaluation des actions menées (accompagnement des victimes, actions de prévention, baromètre social...)
- Mobiliser et engager de manière pérenne les collaborateurs dans la démarche.

### Méthodes pédagogiques

- Étude de cas et mise en situation
- Étude de supports (articles, photos...)
- Questionnaire en ligne
- Jeux collectifs
- Échanges entre les participants et avec le formateur

### Modalités



**Public** : personnes chargées d'élaborer et de mettre en place une stratégie, des mesures de prévention et de lutte contre les VHSS au sein de leur structure/auprès de leurs équipes (ex : *employeurs, responsable d'une structure...*) - 12 pers. max.

**Prérequis** : aucun



**Durée** : 21h



**Matériel** : vidéoprojecteur (ou TV) avec sortie son

L'association est reconnue organisme de formation. Une attestation sera délivrée aux participants à l'issue de la formation. Vous pouvez contacter le référent « personne en situation de handicap » et « réclamation » à l'adresse : [contact@colosse.fr](mailto:contact@colosse.fr)

INSCRIPTION

### Tarifs

#### INTER

En distanciel	630€
BFC - Bretagne - Corse	735€
Guadeloupe - Guyane - Martinique	945€

#### INTRA (tarifs par jour de formation)

En distanciel	1550€
BFC - Bretagne	2000€
Corse	2200€
Guadeloupe - Guyane - Martinique	2850€